L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 DECEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARRY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 DECEMBRE.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'Abonnements, voir la 2me page.

LE MESSAGE DU PRESIDENT.

Le message du président est arrivé hier à M[illegible] et la malle nous le transmettra ce matin de bonne heure. Nous avons pris les mesures nécessaires pour le faire paraître immédiatement en anglais et l'envoyer à nos abonnés.

ETAT SANITAIRE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous voyons avec regret que les bruits les plus exagérés sur l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans ont été répandus dans les paroisses de l'intérieur et même hors de l'Etat. Des [illegible] publiées par les journaux de New York [illegible] le choléra sévit parmi nous avec [illegible] fureur et que le nombre des victimes s'élève à cinquante et même cent par [illegible]

Ces exagérations causent un tort immense au commerce de notre ville. Les étrangers qui ont l'habitude de passer l'hiver à la Nouvelle-Orléans se gardent d'y venir et tremblent [illegible] du danger auquel ils y seraient exposés. Ce danger pourtant n'existe pas. Tous [illegible] au mois de novembre, il se déclara ici [illegible] nombre de cas de choléra, presque [illegible] précédés des symptômes qui [illegible] le temps de prévenir l'éclosion de la [illegible] Ces cas n'ont pas été plus nombreux [illegible] que de coutume, mais on en a fait [illegible] bruit, comme si la ville était menacée [illegible] désastreuse épidémie. A cette heure on [illegible] plus de choléra parmi nous, et les [illegible] de la campagne continuent néanmoins [illegible] les bruits malveillans mis depuis [illegible] temps en circulation. Le *Madison Journal* [illegible] pas, sur la foi de nous ne savons quel plaisant voyageur, que la fièvre jaune [illegible] nouveau à la Nouvelle-Orléans et [illegible] y est presque aussi grande [illegible] d'août! C'est absurde, dira-t-on, [illegible] malheureusement la crédulité humaine n'a [illegible] bornes. On trouve toujours des gens [illegible] croire aux choses les plus invraisemblables. Que l'on écrive quelque part que le [illegible] se tient en face de la Nlle Orléans, et [illegible] on l'imprimera en superbes majuscules dans presque tous les journaux des Etats-[illegible]

Notre ville est en ce moment une des plus saines de l'Union. Le plaisir y convie les habitants des campagnes et les citoyens des [illegible] Etats. Qu'ils y viennent sans crainte et [illegible] eux-mêmes qu'ils avaient tort de [illegible] Le Bureau de Santé publie d'ailleurs [illegible] hebdomadaire, et les étrangers y [illegible] toujours des indications sûres et positives sur l'état sanitaire de la métropole du [illegible]

ARRIVEE DU CRESCENT CITY.

Le steamer *Crescent City*, capitaine Budd, est arrivé hier matin dans notre port, venant de la Havane qu'il a quitté le 5 courant. Miss Sarah H[illegible] est morte à bord dans la matinée de [illegible]

Le *Crescent City* avait voulu quitter le port de la Havane le 4 de ce mois à cinq heures du soir, mais un officier du gouvernement avait [illegible] au capitaine Budd qu'on ne lui permettrait point, en vertu des réglemens [illegible] de sortir du port après le coucher du soleil [illegible] en face du Moro une chaloupe [illegible] le navire et un officier hélant le steamer lui ordonna de rebrousser chemin. Le capitaine Budd se hâta d'obéir à cet ordre et retourna au mouillage qu'il ne quitta que le lendemain au lever du soleil.

[illegible] Pezuela, nommé par la métropole [illegible] de Cuba en remplacement du [illegible] Canedo, est arrivé à la Havane et a pris [illegible] gouvernement le 3 de ce mois.

LES HOMONYMES AU CONGRES.

[illegible] de New York publie un article [illegible] les membres du nouveau Congrès [illegible] honorable famille des [illegible] représentée 1° par M. Truman [illegible] Connecticut; 2° par M. William R. [illegible] Alabama; 3° par M. Gerrit Smith, [illegible] New York; 4° par M. Samuel A. Smith, de la [illegible] par M. William Smith, de la Virginie [illegible] par M. George W. Smythe, du Texas. [illegible] Sénat prendra la parole, il faudra se [illegible] des homonymes. [illegible] Thompson au Sénat, M. John B. [illegible] du Kentucky et M. John R. Thompson, de New Jersey. L'un est whig, l'autre est [illegible] comme entre eux il n'y a que la [illegible] initiale, on pourrait bien, à [illegible] de prose, attribuer au Thompson [illegible] de Thompson le locofoco [illegible] télégraphiques. [illegible] Smith au Congrès, il y a cinq Jo[illegible] la Chambre. En voici la liste: 1° [illegible] Jones, du Tennessee; 2° George W. [illegible] 3° George W. Jones, du Tennessee; [illegible] Jones, de la Louisiane; 5° [illegible] de New-York. De ces cinq [illegible] est whig, c'est le sénateur [illegible]

[illegible] moins nombreux que les Smith [illegible] connaissons que deux [illegible] Tennessee, et Peter H. Bell, [illegible] fort estimé whig. Mais [illegible] qu'ils sont locofocos. M. [illegible] être whig. Son collègue [illegible] probablement whig jusqu'au fin [illegible]

[illegible] la *Tribune* a trouvé que [illegible] Philip Allen, du Rhode Island, [illegible] Allen, de l'Illinois, 2° Willis Allen, [illegible] Ces trois Allen sont des démocrates [illegible] la plus belle eau; James, Philip et [illegible] pour nous, au point de vue [illegible] et même individu. [illegible] *Wright* comme trois Allen.—Wil[illegible] New Jersey, Hendrick B. [illegible] Pennsylvanie, et Daniel B. [illegible] Trois locofocos. [illegible] deux *Campbell*,—Lewis [illegible] Ohio, et Brookins Campbell [illegible] Le premier est un whig [illegible] second est démocrate. [illegible] *Houston* du Congrès, l'un M. Houston [illegible] Tennessee au Sénat, l'autre, [illegible] Houston, représente l'Alabama à [illegible]

[illegible] première fois depuis sa création, le [illegible] deux *Seward* dans son sein, [illegible] H. Seward, sénateur whig de New-York, [illegible] Seward, démocrate appar[illegible] *Kirk party*.

[illegible] deux *Dodge* au Sénat, le père [illegible] Henry Dodge, est du Wisconsin, [illegible] Augustus C. Dodge, est de l'Iowa. [illegible] démocrates. Nous ne leur souhaitons [illegible] descendans, ils seraient [illegible]

[illegible] *Hiester* du Congrès, l'un siège au [illegible] de Wisconsin, l'autre [illegible] été envoyé par la [illegible] Isaac E. Walker [illegible] Walker. Deux locofocos. [illegible] à la Chambre deux [illegible] Wentworth du Massachusetts [illegible] Wentworth de l'Illinois. On [illegible] que nous ayons besoin de le [illegible] est whig et le second dé[illegible]

[illegible] Johnson sont fort nombreux, [illegible] trouvons que deux au [illegible] W. Johnson de l'Arkansas, [illegible] Johnson de l'Ohio. Hélas! ils ne [illegible]

[illegible] nombre de trois, pourraient [illegible] exclamation, mais nous [illegible] pour ne pas troubler [illegible]

[illegible] Smith Miller et John G. Miller [illegible] Chambre l'Indiana et [illegible] démocrate et l'autre whig. [illegible] partage.

[illegible] Alexander H. Stevens est [illegible] Stevens du Michigan [illegible] deux *Davis*,—John G. [illegible] Thomas Davis du Rhode [illegible] Richard H. Stanton du [illegible] Stanton du Tennessee [illegible] Israel Washburn du [illegible] Washburn de l'Illinois, deux [illegible] Eddy de l'Indiana, [illegible] Oregon, deux [illegible] P. Chase de l'Ohio, et George [illegible] New York, deux *Taylor*,—John [illegible] l'Ohio, et John J. Taylor de New [illegible] *Harris*,—Sampson W. Harris de [illegible] Wiley P. Harris du Mississippi, [illegible] Thomas Ritchie de l'Ohio, et [illegible] de la Pennsylvanie.

[illegible] cent membres [illegible] était déjà rendue à Washington [illegible] En effet le 5, à l'ouverture [illegible] Congrès, la majorité était présente dans l'une et l'autre Chambre.

BARBADES.—Il a été reçu à New-York des [illegible] de Barbades jusqu'au 4 novembre. L'état sanitaire de l'île était beaucoup plus satisfaisant. [illegible] violens orages avaient causé un notable préjudice à la récolte du sucre.

MORTALITE EN MER.—Le navire *Victoria*, arrivé à New-York le 1er de ce mois, venant de Londres, a perdu pendant la traversée 50 passagers sur 334 qu'il avait en quittant l'Angleterre.

LA MALLE—Nous n'avons reçu hier aucun journal des villes situées au nord de Baltimore.

La poste nous a depuis longtemps habitué à ces inexactitudes.

THÉATRE D'ORLEANS—Demain, la *Favorite*, cet opéra aimé du public orléanais et qu'interprètent avec un si rare perfection les pensionnaires de M. Boudousquié.

LE Dr LAFON.

Il y a environ dix-huit mois nous annoncions l'arrivée à la Nlle Orléans d'une des victimes du coup-d'Etat napoléonien. Banni de France où il avait jusqu'alors occupé une haute position, et comme médecin et comme homme politique, le Dr Lafon connu autant par son dévouement à la science que par la sincérité de ses convictions républicaines, est venu chercher un asile en Amérique et demander à nos lois la protection que lui refusaient celles de son pays. Le bruit et le mouvement d'une grande ville augmentant pour lui l'amertume de l'exil, il s'était retiré dans la paroisse Plaquemine pour y exercer sa profession. Mais la vie de médecin est si pénible à la campagne que le Dr Lafon a dû revenir à la Nlle Orléans. Il réside en ce moment rue Tolédano, entre Tchoupitoulas et Chippewa, Quatrième District.

Nous sommes heureux de pouvoir recommander chaudement le Dr Lafon aux sympathies de ses compatriotes et de la population créole. Ce n'est pas seulement un médecin de talent, c'est un cœur droit et une âme honnête. Praticien distingué, il mérite la confiance des familles; proscrit, il a droit à tous nos respects. Nos vœux personnels lui sont depuis longtemps acquis, et nous espérons qu'il trouvera à la Nlle-Orléans ce concours empressé qui dans notre ville ne fait jamais défaut à l'homme d'intelligence et de cœur.

SALONS DE JACOBS — La Nouvelle-Orléans possède une magnifique galerie de tableaux; nous voulons parler des superbes salons de Jacobs, No 93, rue du Camp. Nous croyons qu'on en trouverait difficilement de semblables aux Etats-Unis. M. Jacobs a entassé dans cet espace de quarante ou cinquante pieds carrés des richesses artistiques qui commandent l'admiration, et des meubles d'un goût et d'un fini merveilleux. Des glaces s'étendent depuis le parquet jusqu'au plafond et dissimulent une partie des murs. Des instrumens de musique sont çà et là dispersés et arrêtent le regard qui s'est déjà promené sur des toiles signées des noms les plus célèbres, chefs-d'œuvre dont M. Jacobs est justement fier et qui donnent à ses salons une physionomie particulière. De même que la peinture, la statuaire est dignement représentée au No 93, rue du Camp. Nous y avons vu des statuettes incomparables et des marbres qui accusent un ciseau éminemment artistique.

Derrière ce somptueux appartement se trouve l'atelier de M. Jacobs. Ses daguerréotypes ont cette vivacité de tons, cette précision de détails, cette harmonie de contours et de lignes, et cette fusion de teintes dont la plupart des modèles ordinaires ne sauraient donner une juste idée. Le daguerréotype entre les mains de M. Jacobs est de l'art et non du métier. Au lieu de ce ton noir et équivoque et de ces ombres douteuses que le regard ne saisit qu'avec une extrême difficulté, M. Jacobs obtient, grâce aux progrès récents de la photographie, des épreuves qui ressemblent plutôt, pour l'ensemble des couleurs, à l'œuvre d'un grand artiste qu'à une image dérobée au soleil.

POESIES.

Au nombre des richesses bibliographiques reçues dernièrement par la maison V. HÉBERT & Co, nous avons remarqué une magnifique édition, illustrée, de fables, contes et autres poésies, dues à la plume de M. VALERY DERBIGNY, frère de M. Pierre Derbigny, ancien gouverneur de la Louisiane.

L'œuvre de M. Valery Derbigny se fait remarquer par la plupart des qualités exigées par l'apologue. Les sujets intéressent ou moralisent; la forme est élégante et poétique, le trait est fin et spirituel. Le style est simple ou gracieux, grave ou élevé, suivant la situation. Un exemple pris au hasard fera connaître l'œuvre de M. Derbigny.

Le Bouton de Fleur.

Impatient d'avoir son rôle à l'Aurore,
Un bouton de fleur se plaignait
[illegible]
[illegible] tardivement éclore
[illegible]
[illegible]
[illegible] croître tout exprès
Pour charmer ses formes nubiles.

"Déjà peut être du Zéphyr,
Si j'eusse pu m'approcher sans peine
J'aurais reçu la douce haleine
Et partagé le plaisir,
[illegible] toujours, autour de moi rangées,
[illegible] comme chargées
D'obéir à mon premier désir.
[illegible] pitié de ma peine secrète,
[illegible] voulait me ravir
[illegible] lequel je végète,
[illegible] pour moi de pouvoir la bénir!"

[illegible] vit cette fleur indiscrète,
[illegible] sort bonheur,
Arracha [illegible] de la tige
[illegible] protecteur,
Le bouton vit bientôt, hélas! pour son malheur,
[illegible] son esprit de vertige,
[illegible] feux d'un soleil dévorant
[illegible] mortelle,
[illegible] alors pleurant,
[illegible] de son erreur cruelle,
[illegible] sans vigueur,
Avant de s'ouvrir il mourut de langueur.

Vous donc qui me lisez, ô mères de famille,
[illegible] vos enfants connaissez leurs besoins,
[illegible] sont vos soins;
[illegible] c'est votre fille.

UNE SECONDE SÉRÉNADE A JOHN MITCHEL—L'arrivée de John Mitchel à New-York a mis en émoi toute la population irlandaise de cette ville. La maison de sa mère, où il est descendu, ne désemplit pas. Ces jours derniers, seize compagnies irlandaises, accompagnées de plusieurs milliers de citoyens, étant allées lui donner une sérénade, le célèbre proscrit répondant aux acclamations de la foule s'est présenté et a prononcé les paroles suivantes:

«Messieurs,—J'ai réfléchi, mais je ne me suis pas repenti. Je sens que malgré tous les efforts de l'Angleterre, l'esprit de liberté vit encore en Irlande, et cet esprit, je le vois, retentit jusqu'en Amérique. Si j'avais consulté mes goûts, si je n'avais songé qu'à ma famille et à moi-même, si j'avais seulement voulu être heureux, je fusse resté en Californie et j'aurais fixé ma résidence sur les bords de la Sierra Nevada. Mais je suis venu ici pour savoir ce que pense le peuple américain de la cause irlandaise. Vous m'avez révélé ce soir votre pensée, et mon cœur est plein d'espoir. Je serai toujours dévoué à la cause de mon pays. Ce ne sont pas de beaux discours qui la feront triompher, c'est de la cavalerie, de l'infanterie, de l'artillerie. Puis-je compter sur votre appui? (Oui, oui, vous le pouvez.)»

Les autorités de Brooklyn et de New-York ont offert à Mitchell l'hospitalité de ces deux villes.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

ARRESTATIONS—La police du Premier District a fait hier les arrestations suivantes:

John Ryan, pour avoir volé un habit et essayé de le vendre.

Aaron Letherman, que M. Castanedo accuse de lui avoir volé deux pièces de soie.

Frederick Barney, pour avoir commis un vol à bord du bateau à vapeur Eclipse.

Augustus Herman et Wm Herman chez lesquels la police a découvert des marchandises qui avaient été volées et que le propriétaire a reconnues.

Patrick Shannon et Pat Ryder pour s'être portés à des voies de fait contre un esclave de M. Turner—James Doran pour avoir donné des coups de poing à un autre individu, dans la rue St Thomas.

FOLIE—Une pauvre femme du nom de Chanetta Growl, atteinte d'aliénation mentale, a été envoyée à l'asile des fous.

ASSAUT ET BATTERIE — D. H. Hildreth, accusé d'assaut et batterie et contre lequel un ordre d'arrestation avait été lancé, s'est constitué lui prisonnier entre les mains de la police du Premier District.

VOLS—Mme Ellen Walsh a été arrêtée hier à la demande de M. George Tête, qui l'accuse de lui avoir volé une somme de $515.

Charles Brown est au violon sous prévention d'avoir volé une montre. L'accusation a été portée par M. Beecher.

Deuxième district.

ARRESTATIONS—Henry Swan, pour avoir insulté une dame.

John Williams, accusé de vol par M. Lacey;

Anthony Reilly, pour s'être enivré et avoir offert de la résistance à l'officier de police qui l'a arrêté;

Robert Gardner, que Sophie Yeager accuse de l'avoir frappée, a donné un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution lorsque l'affaire sera appelée;

L'homme de garde Wild s'est plaint hier au recorder [illegible] d'avoir été assailli par John Davis. Le prévenu a fourni $1000 de caution pour répondre de ce [illegible]

FEUILLETON.

CHRONIQUE MARITIME.

BOMBARDEMENT DE SAINT-JEAN D'ULLOA.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire les pages suivantes détachées d'une série de Chroniques. Elles rappellent des événements qui datent de quinze ans à peine, mais dont le souvenir s'est peut-être affaibli. Il y a d'ailleurs dans le récit auquel nous ouvrons nos colonnes des détails pleins d'un saisissant intérêt.

La conquête de leur indépendance nationale avait été pour la plupart des républiques qui s'établirent sur les ruines de l'empire colonial d'Espagne, l'œuvre la plus prompte et la plus facile de la fondation de leur liberté. A leurs victoires sur l'étranger avait succédé une série de révolutions qui avaient plongé ces Etats naissans dans l'anarchie la plus dissolvante. Ces gouvernemens, portés la veille au pouvoir, d'où pouvait les renverser le lendemain une révolution nouvelle, se préoccupaient généralement assez peu d'étendre sur le commerce européen la protection que le droit public fait un devoir à toute nation civilisée, et souvent ils avaient trouvé dans le désordre général où ils se débattaient, une immunité contre la répression de ces désordres particuliers.

L'organisation plus régulière que Santa Anna avait donnée au Mexique, comme Rivadavia à la république argentine, devait rendre plus exigeant à son égard, et cependant nulle part, [illegible] sur la rive droite de la Plata, ne s'élevaient des plaintes plus graves et plus nombreuses. Des vexations, des dénis de justice, des actes de cruauté, s'accomplissaient, chaque jour sur nos compatriotes, sans que les réclamations de nos agents consulaires pussent arrêter le cours de ces iniquités. Nous ne citerons que l'un de ces faits odieux.

Une jeune Française d'une grande distinction d'esprit et d'une remarquable beauté, Mlle Hortense Legruel, avait, comme institutrice, accompagné dans ce pays une riche famille mexicaine. L'éducation de ses élèves terminée, elle était revenue à la Véra Cruz, chez un de ses oncles, Antoine Legruel, d'où elle devait repasser en France. Antoine Legruel était un officier de l'Empire, venu, après l'insuccès du Champ d'Asile, s'établir dans cette ville. Plus heureux cette fois, il s'y était conquis une fortune aisée et une position honorable.

Il fit tous ses efforts pour prolonger le temps que sa nièce devait passer près de lui; il était loin de [illegible] triste dénouement que devait avoir ce séjour.

La beauté d'Hortense avait attiré les regards d'un officier mexicain qui épia tellement ses démarches, qu'elle ne put bientôt plus sortir sans qu'il s'attachât à ses pas. A la promenade, à l'église, partout elle le rencontrait. Son importunité devint telle, qu'Hortense dut en parler à son oncle. Cette confidence rendit à Mlle Legruel sa sécurité. Le regard menaçant que son oncle croisa avec celui de son galant persécuteur eut un tel effet, qu'Hortense cessa, de ce jour, de le voir apparaître sur son passage, et dès lors la jeune fille ne songea plus à lui.

Cependant le jour de son départ arriva. L'avant-veille, elle avait passé la soirée à l'église pour se préparer à cette longue traversée maritime, dont elle allait subir les dangers, lorsqu'en revenant chez son oncle, elle fut brusquement arrêtée par deux hommes, à l'angle d'une ruelle obscure. Tandis que l'un lui enveloppait la tête dans un châle et lui appuyait la main sur la bouche pour étouffer sa voix, l'autre la saisissait à bras le corps et la transportait dans une vieille maison massive, construite au fond d'une impasse. L'instigateur et l'un des auteurs de ce rapt était, on l'a deviné, l'officier dont les importunités avaient cessé sous le regard sévère d'Antoine Legruel.

L'indignation flétrissante avec laquelle Hortense accueillit ses excuses et ses déclarations d'amour eût dû lui enlever toute espérance, s'il n'avait été résolu à tout, même au crime, pour satisfaire sa passion. L'effroi n'eut pas plus d'empire sur elle que la séduction. Les menaces n'appelèrent sur ses lèvres que le sourire du plus froid mépris. L'infâme ne désespéra pour tant pas, et le soir même la malheureuse, après un léger souper, sentit avec épouvante un irrésistible assoupissement alourdir sa tête et enchaîner tous ses membres. Elle se jeta à genoux pour prier, mais ses yeux se voilèrent; elle étendit les bras en poussant un cri plaintif et tomba sans connaissance.

Deux jours après, elle rentrait chez son oncle, pâle, languissante et désespérée. Elle survécut à peine un mois à son honneur. Eh bien! ce fut en vain que son oncle déféra son meurtrier à la justice. Il était issu d'une famille puissante. Toutes les démarches d'Antoine Legruel obtinrent à peine un semblant d'enquête où la justice ferma les yeux.

Le vieux militaire, voyant qu'il n'avait aucune satisfaction à attendre des tribunaux, se rappela que si l'assassin de sa nièce portait l'épée, il l'avait portée aussi. A défaut donc du jugement des hommes, il avait le jugement de Dieu. Ce fut donc ce jugement qu'il attendit satisfaction. Les scélérats sont toujours lâches. Il fallut un outrage sanglant et public pour forcer Carlisle Arana à accepter un rendez-vous d'honneur pour le lendemain. Mais Antoine Legruel ne tenait pas encore sa vengeance. Il fut arrêté, la nuit même, dans sa maison, et jeté dans une prison immonde, d'où il ne sortit que sept mois après. Arana avait quitté la Véra-Cruz.

Il serait aisé de citer dix autres crimes obscurs et impunis autour desquels se pressaient les confiscations et les avanies, sans qu'une ombre de réparation s'étendît jamais sur de tels excès. On eût dit que le blocus, blocus stérile, dont, à la suite de semblables méfaits nous avions frappé la côte argentine, loin d'intimider le gouvernement mexicain, l'encourageait dans ses exactions par l'assurance de l'impunité.

C'était cette assurance que l'intérêt et l'honneur de la France lui imposaient l'obligation de détruire; il fallait qu'elle prouvât que nulle part son pavillon ne pouvait être impunément outragé; que quelque éloignée que fût une plage, elle pouvait y lancer promptement et efficacement sa répression; qu'aucun ennemi enfin ne devait se croire hors de la portée de ses canons. L'impuissance des réclamations et des protestations de ses consuls dans les ports mexicains donna à la France la conviction que toute négociation devait être désormais appuyée par la présence d'une force capable de faire respecter sa voix.

L'envoi d'une escadre sur la côte du Mexique fut arrêté en conseil; le contre-amiral Baudin fut appelé à l'honneur de la commander. Il dut, dès l'origine, porter son pavillon sur le vaisseau le *Triton*; mais ce bâtiment de haut bord reçut postérieurement une autre destination, et l'escadre resta composée de quatre frégates: la *Néréide*, de 50 canons, commandée par M. Turpin, capitaine de vaisseau, et montée par le contre-amiral; l'*Iphigénie*, armée de 60 bouches à feu, capitaine Parseval-Deschênes; la *Gloire* et la *Médée*, portant chacune 50 pièces en batterie, et sous les ordres de MM. les capitaines Lainé et Leroy; de deux corvettes, l'une et l'autre de 24 caronades, la *Créole*, commandée par M. le prince de Joinville, et la *Naïade*, par M. le capitaine de Grainville; de trois bricks armés de vingt pièces: l'*Alcibiade*, le *Laperouse* et le *Voltigeur*; de six autres bricks de force inférieure: le *Cuirassier*, l'*Eclipse*, le *Laurier*, le *Dupetit-Thouars*, le *Dunois* et le *Zèbre*, des deux bombardes enfin le *Cyclope* et le *Vulcain*. Elle était de plus accompagnée par trois corvettes de charge: la *Caravane*, la *Fortune* et la *Sarcelle*, et avait pour remorqueurs les steamers le *Météor* et le *Phaéton*.

Cette escadre quitta Toulon vers le milieu de l'été de 1838. Son premier lieu de relâche et de ralliement était la rade de Cadix; ce fut là que l'amiral remit aux capitaines leurs instructions.

Ce document présente un caractère trop important pour que nous ne le fassions pas connaître par un résumé rapide et par quelques extraits. Il frappa non seulement par une sagesse et une fermeté qui en ont gravé le souvenir dans l'esprit de tous nos marins, mais par le souffle guerrier qui, dans plusieurs passages, semble circuler dans ses lignes. Ainsi, après avoir tracé la direction qu'il doit suivre pour atteindre les eaux caraïbes, où, en cas de dispersion, tout bâtiment expéditionnaire doit le rallier, il continue en ces termes:

«Soyez préparés à la guerre et préparez-y votre équipage; que tous vos discours, toutes vos pensées aient le combat pour but; que chacun à votre bord se familiarise avec l'idée que de brillans succès devront être le résultat de l'activité et de l'audace unies au bon ordre, et qu'un coup de main hardi, mais sérieux, exécuté avec sang froid et persévérance, peut terminer la querelle au plus grand honneur de la France et aux applaudissemens des deux mondes.»

Il ne parle pas avec une autorité moins saisissante de l'indispensable nécessité de retremper nos forces navales dans la discipline la plus rigoureuse et la plus paternelle à la fois. Et c'est une coïncidence bien frappante que la similitude d'efforts que, depuis 1830 surtout, tentent tous nos officiers généraux pour donner à nos escadres cette concentration de force, cette austère régularité, cette vie générale, cette vie d'ensemble qui seule fit la puissance et le triomphe des flottes britanniques sous l'Empire. Ce que MM. Hugon et Rousain avaient fait pour la division expéditionnaire de Lisbonne en 1839, M. Baudin l'ordonne sur les bâtimens placés sous son pavillon, comme M. l'amiral Lalande devait, l'année suivante, le réaliser avec tant d'éclat sur notre armée navale du Levant. Voici cette intéressante partie des instructions de M. l'amiral Baudin:

«Cette circonstance est favorable au rétablissement de la discipline, dont les habitudes d'une longue paix ont détendu les ressorts. Occupez-vous immédiatement à les retremper, et pour cela commencez par tracer fortement la ligne de démarcation entre les divers grades.

«En service, il n'y a point d'égaux, il n'y a que des supérieurs et des inférieurs, des hommes qui commandent ou qui obéissent. Faites que vos officiers et jusqu'au moindre de vos marins soient pénétrés de cette vérité, que rien de ce qui doit être fait n'est indifférent, que tout doit être pris au sérieux et qu'il n'y a pas de détail si insignifiant en apparence qui ne doive être accompli avec soin et promptitude. Quand une chose peut être faite en une minute, on ne doit jamais y en employer deux. Ce sont ces habitudes d'activité qui vivifient le service et lui donnent de l'intérêt en rompant la monotonie de la vie de bord. D'ailleurs, on ne fait bien dans l'occasion que ce que l'on s'est habitué à faire bien tous les jours.

«Gardons-nous de croire que dans les dangers de la navigation, ou au moment du combat, la nécessité suppléera au défaut d'habitude et créera une impulsion extraordinaire; ce serait une erreur funeste. Un équipage bien conduit doit manœuvrer dans toutes les circonstances comme s'il s'agissait du salut du navire: il doit faire tous ses exercices de guerre comme s'il était sous le feu de l'ennemi.»

L'amiral français atteignit la côte mexicaine vers le milieu d'octobre. En attendant le ralliement complet de son escadre, il chargea M. le capitaine Leroy d'aller porter à Mexico l'ultimatum de la France. Cet officier réclama vainement une réponse nette et catégorique: il ne rapporta que des déclarations vagues, des paroles évasives.

L'amiral ne pouvait tomber dans le piége tendu sous ces tentatives de temporisation; il savait que chaque jour de retard entraînait un danger où pouvait s'évanouir le succès de l'expédition. Les habitudes météorologiques de ce climat lui étaient connues: il savait que l'automne est une saison où les vents de nord éclatent sur ces mers et y règnent avec une violence irrésistible.

Il prévoyait encore un autre danger: il n'ignorait pas qu'une escadre britannique était attendue dans ces eaux, que son but était de proposer aux parties belligérantes la médiation de l'Angleterre. Il lui eût sans nul doute opposé un refus; mais il pouvait se soustraire à la nécessité de le faire, en pressant l'issue des négociations; ce fut aussi le parti qu'il adopta. Cependant, pour ne pas imprimer à sa mission une marche dont la brutalité ne se fût pas conciliée avec la dignité de la France, il accepta une entrevue proposée par le gouvernement mexicain.

Elle eut lieu à Xalapa, entre l'amiral français et le ministre des affaires étrangères de la république ennemie, M. Cuevas. L'habileté de ce diplomate consista à présenter une solution pacifique comme prochaine, en cédant sur les principaux points, mais à suspendre toute conclusion en soulevant des difficultés secondaires. La fermeté et la précision du commandant français déjouèrent tous les calculs de la "diplomatie" américo-espagnole. Les négociateurs se quittèrent sur la déclaration de l'amiral que si, le 27, à une heure après midi, il n'avait pas reçu l'acceptation pure et simple par le gouvernement mexicain des propositions de la France, il ouvrirait les hostilités.

L'amiral, à son retour, trouva la division complétée par les arrivages qui avaient eu lieu depuis son départ. Nos marins apprirent avec joie qu'ils n'étaient plus séparés que par trois jours de celui du combat. M. Baudin avait pénétré les intentions de l'ennemi, et il ne doutait plus que les difficultés qu'on lui opposait ne dussent être tranchées par l'épée. Le 26 au matin, il donna l'ordre d'épier la sortie des bateaux pêcheurs et d'enlever ces embarcations, qui devaient nous fournir d'excellens pilotes pour nos frégates. Le gouverneur de la Vera Cruz avait-il prévu ce projet, ou fut-ce une coïncidence malheureuse? Ce jour-là, les bateaux pêcheurs ne sortirent pas.

Dans l'après-midi, l'amiral ordonna aux frégates la *Néréide*, la *Gloire* et l'*Iphigénie*, et aux bombardes le *Cyclope* et le *Vulcain*, de faire pour le lendemain, leurs dispositions de combat. Cet ordre fut accueilli par des cris d'enthousiasme sur tous les bâtimens qui devaient prendre part à son exécution.

Ces navires, [illegible] dégagèrent leur gréement de tout ce qui eût été inutilement exposé au feu de l'ennemi. Ces préparatifs faits, ils attendirent, joyeux et impatiens sur leurs ancres, que le lever du jour amenât l'heure d'exécuter les ordres spéciaux qu'avait reçus chacun de leurs capitaines.

Cette heure sonna brillante et sereine. Les premières lueurs de l'aube flottaient à peine dans le ciel, dont pas un nuage ne voilait les étoiles, lorsque les deux pyroscaphes commencèrent à chauffer leurs machines.

La journée s'annonçait sous les plus favorables auspices, une jolie brise de nord-est soufflait dans la sérénité [illegible] et faisait clapoter la mer contre les frégates, dont une faible houle [illegible] encore bercer le puissant sommeil. L'horizon oriental se colora, et une aurore magnifique annonça ce jour dont nos armes devaient refléter l'éclat sur nos annales maritimes.

A ses premiers rayons, *Météore* et le *Phaéton* se mirent en marche et vinrent prendre à la remorque les deux bombardes, qu'elles conduisirent à leur poste d'embossage. Ce poste était dans le chenal qui descend entre eux, au nord de la citadelle de Saint-Jean-d'Ulloa, les deux grands récifs de la Gallega. Le *Cyclope* et le *Vulcain* laissèrent tomber l'ancre à dix encablures du fort qu'elles devaient écraser sous leurs énormes projectiles incendiaires.

Les bombardes, construites et armées lors de l'expédition d'Alger, portaient chacune deux mortiers en fonte, de douze pouces, [illegible] et [illegible] sphérique, établis sur des affûts à roulettes, inventés par le colonel Gordy. L'issue si rapide de cette guerre n'avait pas permis de reconnaître l'importance des services que l'on pouvait attendre, dans les sièges, de ces redoutables machines de guerre. L'attaque de Saint-Jean-d'Ulloa allait révéler leur puissance destructive.

L'amiral n'avait négligé aucun des calculs qui, par une connaissance profonde du caractère et de la nature de ses hommes, lui permettaient de tirer tout le parti possible de leur ardeur et de leur dévouement; par une combinaison qui devait ajouter l'aiguillon d'une noble rivalité au zèle du service, un des mortiers de chaque bombarde était servi par des marins, et l'autre par des artilleurs bombardiers.

La corvette la *Naïade* et la gabarre la *Sarcelle* allèrent mouiller dans le nord-ouest de la forteresse, hors de la portée de ses canons, pour observer le tir de notre artillerie et en signaler les effets.

La *Créole* reçut l'ordre de se porter dans les mêmes eaux, mais avec l'autorisation de s'approcher du fort à une distance qui lui permît d'user des quelques obusiers longs dont la corvette était armée. Son jeune capitaine, qui n'avait pu, à cause de la faiblesse d'échantillon de son bâtiment, obtenir de l'amiral la permission d'entrer dans la ligne d'attaque, était bien résolu à pousser jusqu'à ses dernières limites l'autorisation qu'il avait reçue, et partant, de serrer la forteresse assez près pour lui faire sentir le choc de tous ses boulets.

A dix heures trois quarts, la *Néréide* prit la remorque du *Météore*, et à midi et demi elle était embossée à trois encablures du fort, à portée de pistolet de l'escarpe orientale du récif qu'il couronne. L'*Iphigénie* et la *Gloire* vinrent se mettre en ligne avec une précision admirable dans les positions qui leur avaient été assignées, la première en poupe et la seconde sur l'avant de la frégate amirale.

A l'abri de la *Néréide* et de ses deux compagnes se groupèrent leurs chaloupes et celles des deux corvettes montées par les équipages des bricks, laissés à leur mouillage; c'était là que ces marins devaient attendre l'instant si désiré où le débarquement et l'assaut leur permettraient de prendre dans ce combat leur part de dangers et de gloire.

Les steamers, placés de manière à pouvoir se porter rapidement sur les bâtimens qui auraient besoin de leurs secours, et le brick le *Voltigeur*, à l'ancre entre la division de combat et l'île Verte pour transmettre les signaux du commandant aux autres bâtimens de l'escadre mouillés près de cette île ou sur la rade de Pajaros, complétaient la distribution de nos forces sur ce point de la côte mexicaine, au moment de cet engagement glorieux.

Par la disposition de nos lignes d'attaque, le port de la Véra-Cruz se trouvait dans la direction de nos boulets; les bâtimens de diverses nations qui y étaient alors ne furent pas plus tôt prévenus du danger qui les menaçait, qu'ils jugèrent prudent d'abandonner une position si compromise et de gagner le large.

Ce fut pour l'amiral une occasion de se procurer des pilotes qui, dans le cas d'un débarquement, devaient lui être indispensables. La *Créole*, sur le signal de la *Néréide*, recueillit tous ceux qui se trouvaient à bord de ces divers bâtimens.

Tous les navires belges, hambourgeois et autres, s'empressèrent de satisfaire à cette réquisition; un seul opposa quelques difficultés.

—De quel droit, monsieur, lui dit son capitaine, venez-vous vous emparer, à mon bord, d'un homme placé sous la sauvegarde de mon pavillon?

—Je ne viens point m'en emparer, monsieur, répondit l'officier, je viens le réclamer.

—Mais à quel titre?

—A titre d'utilité, si vous voulez.

—Voulez-vous enfin le prendre de gré ou de force?

—Ne parlons point de force pour l'instant, commandant; vous êtes trop gentilhomme pour ne pas me l'accorder de plein gré.

Ce ton persifleur réussit en effet complètement, et l'Anglais, cessant toute résistance, remit son pilote à l'officier français. Ce fait, qui suscita dans le parlement britannique les plus injustes protestations, parut si naturel à une corvette de cette nation qui se trouvait alors sur la rade de Sacrificios, que non seulement son capitaine ne demanda aucune explication de cet incident, mais qu'il n'altéra en rien les rapports de courtoisie qu'il avait avec nos officiers.

L'arrivée d'un canot parlementaire à bord de la *Néréide*, quelques instans seulement avant midi, fit redouter à nos marins de nouveaux ajournemens. Deux officiers mexicains furent introduits auprès de l'amiral. Ils venaient lui apporter la réponse du congrès: l'ultimatum n'était pas accepté.

Le sort en était donc jeté, c'était la guerre. Ces officiers tentèrent bien de renouer les négociations, mais les négociations n'étaient plus possibles. La France n'avait pu obtenir de la justice du gouvernement mexicain une réparation; ses armes allaient la lui conquérir.

Le canot parlementaire quitta la *Néréide* à deux heures vingt minutes. Le signal du combat fut donné. Un mouvement d'enthousiasme sembla s'emparer à la fois des équipages et des bâtimens; des pavillons tricolores se déployèrent, comme dans les jours de fêtes, au haut de tous les mâts, au beaupré et à la corne; les canonniers rectifièrent le pointage de leurs pièces; puis aux frémissemens de joie et d'impatience succéda le silence solennel que la discipline impose dans ces graves instans.

Ce fut dans toutes les batteries un moment d'attente fiévreuse.

Enfin, un coup de canon retentit à bord de la *Néréide*. Aussitôt un long éclair sillonna le flanc des trois frégates, et une détonation terrible, suivie d'ardens vivats, ébranla toute l'atmosphère et roula avec fracas dans le lointain, répétée et multipliée par les échos des montagnes. La *Créole*, qui avait serré à portée de mousquet les ouvrages de la batterie Mincon, avait joint à ses volées foudroyantes toute sa bordée. La forteresse répondit à cette attaque par le feu de 150 canons.

Un spectacle étrange se fût alors offert aux regards de celui qui eût pu détacher son attention du drame terrible qui s'accomplissait sur cet écueil fortifié. Troublés dans la solitude paisible que leur offraient habituellement ces lieux, des milliers de pélicans, de cigognes, d'aigrettes, d'oiseaux de toute espèce s'élevèrent éperdus dans les airs et tournoyèrent au-dessus du champ de bataille en poussant des cris d'épouvante.

Nos batteries continuèrent à gronder avec tant de vigueur, que l'amiral ne dut songer qu'à modérer cet élan, dans la crainte qu'une telle ardeur ne nuisît à la précision du tir. Ses signaux ordonnaient, par intervalles, de suspendre le feu; la brise balayait alors les nuages de fumée qui enveloppaient la division navale et la forteresse, et l'on pouvait reconnaître les ravages de nos projectiles sur la citadelle.

Ces remparts construits, assurait-on, en une pierre qui ne devait pas donner d'éclats, furent bientôt démantelés sur plusieurs points par nos bordées; des brèches s'ouvrirent dans leur épaisseur. «Dès les premières volées, rapporte M. Hello, l'un des chirurgiens de l'escadre, il nous fut facile de reconnaître la supériorité de notre feu sur celui de la forteresse, dont les boulets nous atteignaient sans traverser le flanc de nos bâtimens, tandis que les nôtres faisaient voler en éclats les parapets de la citadelle.»

La *Créole*, sous voile dans l'ouest, prenait au combat une part dont l'amiral n'avait pas prévu l'importance. Plusieurs embrasures de la batterie Mincon avaient été détruites par ses boulets et une grosse pièce était démontée: mais, forcée, pour assurer l'efficacité de son feu, de ranger le grand récif qui de ce côté couvrait la place, la *Créole* avait à la fois à braver le feu de la batterie et à affronter les périls d'une manœuvre pleine de difficultés sur des eaux peu étendues et semées d'écueils. Cette corvette, présentant tour à tour ses deux flancs à l'ennemi, en lui lançant chaque fois leur bordée, évoluait dans cet étroit espace, avec une telle habileté, qu'elle obtint les éloges du commodore de la frégate anglaise, mouillée sur la rade de Sacrificios, qui était venu dans sa chaloupe jusqu'au récif de la Galita pour juger par lui-même du mérite de nos marins.

La *Créole*, dans un de ses virements de bord près de la pointe dite du Soldat, ayant touché sur une roche cachée, au moment même où elle recevait un boulet de trente, M. le prince de Joinville sollicita par ses signaux, de l'amiral Baudin, l'autorisation de venir prendre une part plus directe à l'action. Cette autorisation lui fut accordée.

Contournant aussitôt l'extrémité septentrionale de la Gallega la *Créole* sillonna de nouveau la passe que le matin elle avait franchie, se porta entre l'avant de la ligne et les passes de la Lavandera, et là sous le commandement du jeune prince debout sur la dunette, elle reprit ses évolutions et son feu avec les boulets et la mitraille de la batterie San Miguel.

Nos bombardes s'étaient surtout signalées par les ravages effrayans qu'elles portèrent dans la forteresse mexicaine. L'explosion des magasins de poudre de la demi lune et de la batterie rasante de l'est avaient déjà prouvé la savante direction de leurs mortiers, lorsqu'à quatre heures vingt minutes elle fut attestée par un succès encore plus éclatant: la tour des signaux, élevée sur le cavalier du bastion Saint Crispin, sauta en l'air et couvrit de ses débris les ouvrages environnans, dont ils écrasèrent les défenseurs. Une bombe, en effondrant le blindage et les voûtes d'une nouvelle poudrière, avait causé ce désastre.

Une quatrième explosion retentit vers cinq heures, et porta de nouveau la mort et la destruction dans cette citadelle si vigoureusement attaquée.

Les derniers feux du soleil, en éclairant ses fortifications, le matin si formidables, ne colorèrent plus de leur teinte sanglante qu'une vaste masse de débris, où les détonations de quelques pièces annonçaient les derniers efforts d'une défense courageuse mais expirante. La nuit sembla descendre dessus comme un linceul.

Le voisinage du récif et le fond de roches aiguës sur lequel était embossée la division d'attaque ne permettaient point à l'amiral de laisser les trois frégates dans une position que le vent du large [illegible] se lever subitement, eût pu leur rendre fatale. Il leur donna donc l'ordre de se retirer près de l'île Verte, et de se tenir prêtes à se reformer en ligne de bataille au lever du jour.

Les bateaux à vapeur vinrent, par leurs remorques, favoriser leur appareillage, et tandis que les bombardes continuaient de lancer leurs projectiles contre la forteresse, [illegible] la surface plane de la baie, dans la position qu'elle occupait avant le combat, et où la *Créole* avait déjà laissé tomber son ancre.

(*La fin à demain.*) F. S.

L'homme qui cherche un chemin dans une prairie sans issue, sans un compas ou un guide, ne peut être comparé qu'au malade qui refuse d'employer un remède qui pourrait le guérir. C'est dans cette situation que se trouve celui qui est atteint de douleurs rhumatismales et n'emploie pas le composé de MORTIMORE pour la guérison des RHUMATISMES et la PURIFICATION DU SANG. Ce remède est en vogue depuis cinq ans; il a toujours fait disparaître ces maux avec quelque forme qu'ils se présentât. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai en font le plus grand éloge.

Vermifuge de McLane.

Le Dr McLane ayant, pendant plus de vingt ans, traité des personnes atteintes de maladies causées par les vers, conçut le projet d'inventer un remède susceptible de détruire ce fléau des enfans; le fruit de ces recherches est maintenant connu du public:—c'est le vermifuge qui arrête la fièvre, fait disparaître les vers et qui peut être administré en toute sûreté. Le vermifuge ne contient pas le moindre mercure et on peut le donner sans crainte à l'enfant de l'âge le plus tendre. Les parents ne sauraient croire combien de vers ce remède a détruits.
A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres. 6 déc—6

REVALENTA ARABICA. De Barry Du Barry & Co., à Londres.
Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.
Bonn, 19 juillet 1852.
Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médicamens. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de l'urètre, [illegible] les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.
J'ai la conviction que la Revalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.
Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, [illegible] la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.
Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez J. F. DUCONGE, No 29, rue de Chartres, N. O. Et chez E. GERMAIN, No 107, rue Royale.
N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, [illegible] enfants d'un tempérament faible. 24 nov—[illegible]

Décédé hier, à 4 heures de l'après-midi, JACQUES GRAS, âgé de 66 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de la rue Perdido, entre St Paul et St Jean.

Décédée hier soir 8 du courant, à 9 heures [illegible], à l'âge de 17 ans, KATE, fille de feu H. C. CAMMACK. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de sa mère No 9, bâtisse Pontalba, rue Ste Anne.

Décédée au Havre (France), le 7 novembre 1853, ANTOINETTE REGGIO, épouse de Jean Paul Poutz.

J. B. SYKES vendra à l'encan, aujourd'hui, à l'entrepôt de la Douane, No 2, rue Bienville, près de l'encoignure Royale: 165 futailles eaux de vie françaises, [illegible] d'importations directes, sous les clés de la Douane, et ayant droit au drawback. La vente commencera à 10 heures et demie. L'attention du commerce y est appelée.
Le même encanteur vendra aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, en face du marché aux viandes, 3me district, le chargement du brick Albertine, venant directement de Malaga. Le chargement comprend: raisins, amandes, vins, limons, &c. La vente commencera à 4 heures précises.

Vente à crédit d'habillements d'hiver, Chapeaux, Casquettes, &c. &c.
Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur la vente d'un bel assortiment d'habillements d'hiver, chapeaux, casquettes, &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Rhodes & Léaumont, No 77, rue de Chartres. Conditions libérales à la vente.

Bureau du Rail Road de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1853.
AVIS—Une élection des Directeurs de cette Compagnie, devant servir pendant l'année suivante, sera tenue à ce Bureau, le lundi 9 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures et demie P. M. Par ordre de la Direction
CHARLES BAQUIE, Secrétaire. 9 déc—30

Bureau de la Compagnie du Gaz.
Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1853.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI 2 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, rue de la Commune. P. N. WOOD, Trésorier. 9 déc—jusqu'au 2 janv

Notice Maçonnique.
Le Conseil de "Royaux & Select Masters Holland No 1" s'assemblera samedi, 10 du courant, à 6 heures précises du soir, au local de la R. L. la Concorde No 3—pour l'installation des officiers pour l'année 1854. Les membres sont priés d'être ponctuels et les DD. CC. visiteurs sont invités à y assister. F. L. NICOMEDE [illegible] M. A. CALONGNE, Recorder. 9 déc—2

Dissolution de Société.
LA société existant en cette ville entre MM. F. BILLARD et A. MARC pour l'exploitation du Restaurant de Paris, est dissoute à partir de ce jour. M. Billard reste seul chargé de la liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1853. 9 déc

Odd Fellows Hall,—Salle de Bal. Soirées Dansantes.
LES membres du comité d'invitation et d'admission aux soirées qui seront données dans la salle ci-dessus, sont invités à se réunir au bureau de la salle de Bal, DIMANCHE prochain, 11 du courant, à une heure P. M.
Par ordre du comité. H. BUFFINE, Secrétaire. 9 déc

AU PUBLIC.
LE soussigné ayant vendu à M. Pedro Prats y Mont son intérêt dans le café "El Dorado," encoignure Crossman et Front Levée, depuis le 7 du courant, s'est retiré complètement de la société avec le sieur Pedro Prats.
Nouvelle-Orléans, ce 8 décembre 1853. AUGUSTIN FERRET. 9 déc—3

ON DEMANDE une cuisinière et domestique française pour un ménage de trois personnes. Les appointements seront raisonnables. Il faudrait qu'elle pût se loger hors de la maison. S'adresser rue de Chartres No 86. 9 déc—2

A LOUER
Le rez-de-chaussée d'une maison près de la rue du Canal et du point de départ du chemin de fer de Carrollton, pouvant convenir pour magasin de nouveautés ou pour un bureau d'homme d'affaires. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St-Louis. 9 déc

EN débarquement du navire Chas. Cooper, venant de Bordeaux—106 barriques vin rouge; 8 do de blanc; 45 barils do do, à vendre par X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 9 déc

CHARBON de bois pulvérisé—15 boucauts charbon de bois de Philadelphie, à vendre par X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 9 déc

EN débarquement du navire Charles Cooper, venant de Bordeaux—40 barriques vin rouge bon ordinaire. A vendre par E. DECHAMPS, No 67, rue Condé. 9 déc

SALSEPAREILLE—Un lot, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 9 déc

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] cigares de la Havane, venant d'arriver par la goëlette Alice et comprenant: Regalias, demi regalias et autres cigares, des marques célèbres El Pucco, Merro, Granadina, Emilia, &c, &c, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 9 déc

SARDINES—En débarquement du navire Chas. Cooper, venant de Bordeaux: 16 caisses de 50 boîtes sardines, 40 do de 100 1/2 do do, 20 do de 1/4 do do de la marque Deffès, de Nantes, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St Louis. 9 déc

EN débarquement du navire Charles Cooper, de Bordeaux: 2 caisses fromages de Gruyère, 2 caisses saucissons de Lyon, qualité supérieure, à vendre par HENRY VALETON, 90 rue St Louis. 9 déc

VIN de Champagne—30 paniers champagne Ruinart père et fils, 12 bouteilles; 25 do do do de 24 demi do; 25 do do Versenay 12 bouteilles; 10 do de Cabinet, en débarquement du navire Silas Holmes, de New York, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, rue St Louis. 9 déc

CIGARES de la Havane—94,500 cigares des marques Garanticada et Prueba, en débarquement de la goëlette Alice, et à vendre par B. VALLS, 73 rue des Magasins. 9 déc

CAFE de la Havane—515 sacs de première qualité, en débarquement de la goëlette Alice, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 39, Vieille Levée. 9 déc

VIN ROUGE—[illegible] barriques en débarquement du navire Charles Cooper, venant de Bordeaux, et à vendre par R. CAHUZAC & Co., 39, Vieille Levée. 9 déc

PRUNES SECHES—600 caisses en bocaux, en débarquement du navire Charles Cooper, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 39, Vieille Levée. 9 déc

POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. HABILLEMENTS D'HOMMES. 36, rue de Chartres.
LAGAY & LECANU ont reçu par les derniers arrivages de France et de New-York le plus grand et le plus bel assortiment de linge fait qu'il y ait en ville. Ils ont aussi en magasin une grande quantité de chemises françaises et une forte partie de bonneterie anglaise, qu'ils vendront toujours au plus bas prix du marché. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 3 oct

HABILLEMENTS D'ENFANTS. 36, rue de Chartres.
LAGAY & LECANU informent respectueusement les nombreuses familles dont ils ont mérité la confiance, qu'ils viennent de recevoir, par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de vêtemens d'automne et d'hiver, pour enfants et jeunes gens, qu'ils offrent à vendre à très bon marché. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 3 oct

QUATRE CENTS barriques vin rouge Bordeaux pour familles, diverses marques, 100 barils vin blanc, do do do; 300 caisses vin St Julien Médoc, 25 caisses fruits assortis à l'eau de vie, 10 demi pipes Cognac vieux, 15 quarts do do diverses marques, 2 [illegible] à voile, 1000 demi boîtes sardines, 500 quarts do do, 50 milliers cigares importation de Brême et de qualité supérieure, 100 caisses eau de fleurs d'oranger grand mod., 50 do do do pt. mod. En magasin et à vendre par L. MAUSTE, 115, rue de Chartres. 29 nov

VINGT paniers de 12 bouteilles champagne [illegible]

R[illegible] B. VALLS [illegible]

Mme GUISMARD, [illegible] Rue [illegible], 120, entre Toulouse et St Pierre. [illegible] LINGERIE, BRODERIE, DENTELLES [illegible] GUISMARD [illegible]

TROIS MAGASINS DE MODES. [illegible] DE L'OCCASION. [illegible] WM FURBISHING [illegible]

[illegible] H. V. BAXTER [illegible]

CHARBON. [illegible] ROBERT MURPHY, 25, Vieille Levée [illegible]

Charbon—Charbon. [illegible] P. H. WILLARD.

LES GRANDS SALONS DE M. JACOBS, No 93, rue du Camp. [illegible]

BANQUE DU SUD. [illegible]

[illegible] CHARLES COOPER [illegible] CHARLES CAVAROC, 29, rue Bienville.

AVIS. [illegible]

VIN [illegible]. 250 barriques [illegible] CHARLES CAVAROC [illegible]

VIN BLANC. [illegible] CHARLES CAVAROC [illegible]

CHAMPAGNE. [illegible] CHARLES CAVAROC [illegible]

[illegible] F. LONGIS & GRATIAN [illegible]

PLACAGES EN ACAJOU. [illegible]

Mlle A. MANSUY, No 60, rue de Chartres. [illegible]

ACADEMIE DE DANSE. M. et Mme ANGELINA, 194, rue Carondelet [illegible]

[illegible] LABATA, GANDOLFO & Co. [illegible]

Droguerie en gros et pharmacie à vendre. [illegible]

Avis aux Spéculateurs. [illegible] EUGENE DUCATEL [illegible]

BUREAU A LOUER. [illegible] BERNARD TURPIN [illegible]

DIVERS. [illegible]

Huile de Coton—Huile de Coton. [illegible] LION & PINSARD [illegible]

Huile Tonique—Huile Tonique. [illegible] LION & PINSARD [illegible]

Injection—Injection—Injection. [illegible]

[illegible] J. M. CABALLERO [illegible]

[illegible] BERNARD TURPIN [illegible]

SAMUEL T. TAYLOR, 13, rue Royale. Importateur de Vins, Liqueurs, &c. [illegible]

Whiskey d'Irlande. [illegible] A. DELAMARE [illegible]

Liqueurs de Paris. [illegible] A. DELAMARE [illegible]

VETEMENS D'HOMMES POUR L'HIVER. 36, RUE DE CHARTRES. **MARCHANDISES NOUVELLES.** [illegible] LAGAY & LECANU [illegible]

ARGENTERIE NOUVELLE! [illegible]

NOUVELLE MAISON DE SOIERIES [illegible]

J. G. PEPPARD & Co. [illegible]

PAPIERS PEINTS. DELCROIX, No 166, rue de Chartres. [illegible]

A. HERNANDEZ, RUE ROYALE No 138, [illegible]

Avis aux marchands. [illegible]

INSTITUT MILITAIRE DU MISSISSIPPI, PASSE CHRISTIAN. [illegible]

PORCELAINE, FAIENCE, VERRERIES, USTENSILES DE MENAGE, No 28—C. CARRIERE—No 28. Encoignure Conti et Madison. [illegible]

BAZAR DE BELLOCQ. [illegible] RUE DE CHARTRES [illegible] CHAPEAUX CASIMIR, MATELOT, TAUPE, CASTOR ET DE VILLE POUR HOMMES. CHAPEAUX CASTOR, SOIE et CASIMIR pour GARÇONS. CASQUETTES POUR ENFANS [illegible] CHAPEAUX ET CASQUETTES D'ECOLE. [illegible]

MAGASIN DE LIBRAIRIE. [illegible]

AUG. RALU & Fre. Marchands en gros. [illegible]

JOUETS! JOUETS! [illegible]

MACHINES A COUDRE. [illegible]

HOTEL VERANDAH-CONTI, RUE CONTI. [illegible]

Toiles d'habillement, Bariège, &c. [illegible]

[illegible] JOHN CLAUZURE [illegible]

Banque des Citoyens. Nlle-Orléans, [illegible] novembre 1853. [illegible] EDM. ROUSSEAU, Caissier.

BANQUE D'ECHANGE DE [illegible] BEAN & Co., 26, rue du Camp. [illegible]

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

PAS DE LOTERIE!! LA MAISON VICTOR HEBERT & Cie. [illegible] L'AVANTAGE SUIVANT: [illegible]

PUBLICATIONS POPULAIRES ILLUSTREES. PAPIERS PEINTS. [illegible]

AVIS. [illegible] VINCENT AICARD [illegible]

PROFESSEUR DE MUSIQUE. [illegible]

Changement de domicile. [illegible]

GUANO DU PEROU. [illegible]

J. C. DENIS, Négociant-Commissionnaire, RUE CARONDELET 75. [illegible]

PAUL E. THEARD, NOTAIRE PUBLIC, Traducteur, Interprète, Comptable et Teneur de Livres. Bureau, No 111, Passage de la Bourse.

AVIS. [illegible]

DEPOT DE TAPIS. 22, Rue de Chartres. [illegible]

CORSETS! CORSETS! No 62, rue de Chartres. [illegible] F. JAUFROID [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN. [illegible] HYDE & GOODRICH [illegible]

FROST & Co., Rue des Magasins, No 33. [illegible]

AVIS. Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] JAMES G. GIBBES [illegible]

G. LAVIE, No 5, rue St-Charles, entre Canal et Commune. [illegible]

P. & E. REILLY & Co. ENCOIGNURE ROYALE & CANAL. [illegible]

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE [illegible] T. E. BENOIT [illegible]

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX. [illegible]

BARILS A MELASSE A VENDRE. [illegible]

OPTICIENS. [illegible]

ROYALE, MARCHAND TAILLEUR. [illegible] J. CASSERGUE, 168, Royale.

Avis. [illegible]

Changement de domicile. ANT. GIRAUD [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

C. YALE Jr & Co. [illegible]

HABILLEMENTS D'ENFANTS. [illegible]